



Délibération du conseil municipal du 18 septembre 2025 n°D2025_46

Publiée sur le site internet de la commune le : 23 septembre 2025
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de la commune de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 9 septembre 2025

Présents : 12

Quorum atteint

Absents : 7

Dont 3 absents ayant donné pouvoir :

- BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à PASQUALIN Martine
- LAURENSEN David ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth
- VALENTINI Christian ayant donné procuration à CAPRI Brigitte

Votants : 15

Secrétaire de séance : Brigitte CAPRI

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice		X
LAURENSEN David	X		SCANU Stéphane	X		LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth		X	BOUACHRAOUI Saïda		X	SIMONIN Marc	X	
VALENTINI Christian		X	GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X		DEPOISIER Mathieu		X
TINJOUD Denis		X						

OBJET : VENTE DE TERRAIN SECTION A N°2042 « LE TREMBLAY »

Monsieur le Maire fait part d'un rendez-vous avec M. CHIAVARO Daniel, représentant la société CD Invest, proposant à la commune de Vougy d'acquérir un terrain, sis le Tremblay, cadastré section A n°2042 d'une contenance d'environ 897 m².

Proposition faite de vendre cette parcelle à la société CD Invest demeurant 702 route des Manessières à 74160 Collonges sous Salève, selon les conditions ci-après :

- 100 € le m² en zone UX,
- 4,50 € le m² en zone N,
- les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- les frais de géomètre seront à la charge de la commune de Vougy,
- le prix total sera défini selon les surfaces réelles figurant sur le document d'arpentage et après bornage.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la vente de la parcelle section A n°2042 « Le Tremblay » à la société CD Invest demeurant 702 route des Manessières à 74160 Collonges sous Salève, au prix de 100 € le m² en zone UX et 4,50 € le m² en zone N.
- **PRÉCISE** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur et les frais de géomètre, à la charge de la commune de Vougy.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document référent à cette vente.

La secrétaire de séance,



Brigitte CAPRI

Le Maire,

Yves MASSAROTI



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.